

Chère Madame,

Un certain nombre de concitoyens ont appelé mon attention sur le comportement et les choix politiques du Président Macron, qui pourraient justifier que soit lancée à son encontre une procédure de destitution en application de l'article 68 de la Constitution.

Vous connaissez mes prises de position, qu'il s'agisse des services publics, de la souveraineté nationale, de la protection de nos industries stratégiques ... et vous savez que je n'ai ménagé aucune critique, lorsque le Gouvernement prenait des décisions de nature à brader nos richesses nationales et à nuire à l'intérêt général.

Pour autant, il s'agit de choix politiques qui relèvent de la compétence d'un Président élu au suffrage universel et qui ne sont pas caractéristiques de manquements aux devoirs de sa charge.

En revanche, en qualité de gaulliste je considère que le divorce entre Emmanuel Macron et le peuple français est tel, notamment en raison du matraquage fiscal qu'il impose aux classes populaires, qu'il serait bien inspiré de soumettre sa politique fiscale à référendum et, comme le Général de Gaulle, à quitter le pouvoir s'il est désavoué.

Sauf changement de cap inespéré, je doute qu'Emmanuel Macron puisse aller au terme de son quinquennat avec un tel record d'impopularité.

Veillez agréer, Chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas DUPONT-AIGNAN